
[Imprimer](#)

AAP Action : « Accompagnement et transformation des filières »

Image

[LIEN DIRECT](#)

Appel à projets	Porteur de projets	Projets attendus	Dépenses minimales éligibles	Montant de l'aide	Calendrier
Amélioration et transformation de filières	Entreprises (PME/ETI/Grande entreprise), structures	Projets apportant un apport concret et déterminant à	400 k€ au moins	De 200 à 2 000 k€ , représentant 50% maximum	Ouvert jusqu'au 31 octobre 2023 ,

	<p>fédérant plusieurs entreprises, organisme /établissement de recherche, voire entité représentative des entreprises de la filière</p>	<p>une filière stratégique régionale et à sa structuration, en bénéficiant notamment à plusieurs PME ou ETI (ex. : unité industrielle partagée, plateforme technologique mutualisée, mise en commun de compétences techniques ou d'outils collaboratifs). Ils doivent démontrer, à terme (3 à 5 ans), une autonomie financière vis-à-vis du soutien public.</p>		<p>des dépenses éligibles. L'aide est apportée sous forme de subvention et/ou avance récupérable.</p>	<p>dans la limite des crédits disponibles, avec relèves trimestrielles intermédiaires (27 janvier 2023 à 12 heures, 28 avril 2023 à 12 heures, 28 juillet 2023 à 12 heures)</p>
--	---	---	--	---	---